

Dispositif régional Poitou-Charentes « Trame Verte et Bleue–Communes »

Communes engagées dans le niveau 1 « Pass communal »

Retour d'expérience

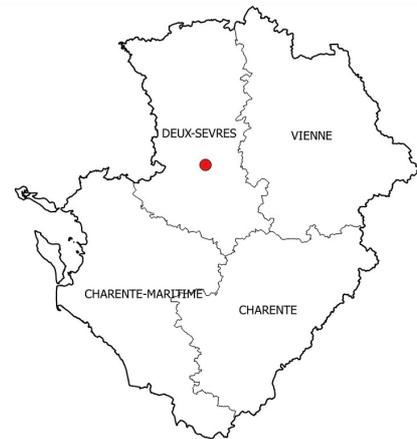
Commune d'Azay-le-Brûlé (Deux-Sèvres)

Nombre d'habitants : 1996 (recensement INSEE 2014)

Superficie (en km²) : 22,1

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) : 90,3

Sites internet de la commune : <http://www.azaylebrule.fr/> et facebook



Les actions retenues

- Action 1 : Initiatives relatives à la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable de la commune
- Action 2 : Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils (action non finalisée à ce jour)
- Action 3 : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits découverte ... (action non finalisée à ce jour)
- Action 4 : Réalisation d'un plan de gestion des haies pour augmenter le potentiel écologique des linéaires
- Actions 7 : Restauration/création de mare
- Action 10 : Reconquête du paysage avec la plantation de haies bocagères, bosquets, vergers, ripisylve, ... (action non finalisée à ce jour)

Le contexte d'engagement de la commune pour ces mesures en faveur de la biodiversité

Le territoire communal couvre une superficie de 22,10 km² dont 91% sont d'usage agricole. L'altitude oscille entre 43 et 128 mètres et le relief se caractérise par de vastes plateaux enchâssés entre 3 vallons principaux (vallée de la Sèvre niortaise sur la bordure Sud-Est, vallons du Chambon et de la Ligueure traversant la partie Nord Ouest de la commune). Une quinzaine d'exploitations agricoles se partagent un peu plus de 2000 ha de cultures et de prairies. Depuis la fin des années 1960, l'espace rural communal se simplifie et s'appauvrit en terme de contenu paysager et de biodiversité (délitement du bocage, déprise des coteaux avec enrichissement, disparition des connexions entre les milieux naturels).

Depuis 2009, la municipalité conduit des projets de plantation annuels pour reconstituer le maillage bocager et acquiert des parcelles pour constituer une réserve foncière en vue d'échanges facilitant notamment l'aménagement progressif de « voies douces » végétalisées entre les hameaux. La municipalité souhaitait préciser et conforter sa démarche de 'ré-arbrement rural' et s'inscrire dans le dispositif régional TVB en se concentrant sur la (re)-création de corridors écologiques multifonctionnels, répondant à des enjeux transversaux (cadre de vie, biodiversité, protection et accroissement des ressources naturelles).

Sur d'autres thématiques environnementales, la commune avait engagé des actions et souhaitait poursuivre cette dynamique : gestion différenciée des espaces verts depuis 2009, acquisition foncière d'un site désormais Espace Naturel Sensible comprenant un affleurement d'intérêt géologique majeur (Cf. Site des anciennes carrières de Ricou inscrit dans le PER (pôle d'excellence rurale) « l'Homme et la Pierre »), animations auprès du public pour faire découvrir la biodiversité avec l'appui d'associations et distributions de graines pour la végétalisation des bords de trottoirs par exemple.

Action 1 : Initiatives relatives à la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable de la commune

Contexte et objectifs

La municipalité mène une politique volontariste de reconstitution d'un maillage de haies au fil des routes et chemins avec des projets annuels de plantation allant de 200 mètres à 1,5 km par an depuis 2009. Il apparaît que ces actions, bien que substantielles, ne permettent pas de compenser la perte de linéaires de haies qui persiste de manière insidieuse, en lien notamment avec des pratiques de gestion courante des accotements qui empêchent la régénération naturelle des haies.

Une première étude avait été réalisée auparavant sur l'évolution du maillage bocager entre 1995 et 2005 et avait permis d'obtenir une cartographie exhaustive sur un périmètre de 900 ha sur les 2210 qui constituent la commune. Ce nouvel inventaire se concentre cette fois sur le réseau viaire géré par la commune et sur lequel elle a la capacité d'agir directement. Afin de **permettre à la commune d'améliorer la gestion courante de ces accotements et d'intervenir de façon pertinente en adoptant les principes de gestion différenciée permettant la reconstitution de corridors écologiques pour la faune**, la réalisation d'un diagnostic sous forme d'inventaire et de cartographie précise des bordures de voies a été choisie dans le cadre de cette action.

Partenaires



- Pour la commune, ce partenariat crée un précédent et favorise la connaissance réciproque, le dialogue, voire l'émergence de nouvelles actions ou projets...

Mise en œuvre

Ce diagnostic a concerné tout le réseau viaire présent sur le territoire (hors bourgs ou les voies ont un caractère de rue) soit 14 km de routes départementales, 40 km de voies communales et 62 km de chemins ruraux. L'étude concerne l'ensemble de l'espace rural (91% de la surface de la commune), tant les zones de plateaux aujourd'hui largement dominés par les cultures céréalières (avec un parcellaire très élargi) que les coteaux et fonds de vallées.

Ce diagnostic a été confié à la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres (FDC 79) sur des principes arrêtés en concertation avec la commune (élus + technicien paysage & environnement) et l'association Prom'Haies. La FDC 79 l'a réalisé à l'aide de fiche de relevés de terrain permettant de caractériser les largeurs de bandes enherbées, la présence de fossés, talus, murets et haies. 8 jours de prospections de terrain ont été nécessaires pour la collecte des données entre 2015 et 2016. Ces dernières ont ensuite été numérisées de manière à faire ressortir les informations collectées sous formes de cartes. Ce traitement a été suivi d'une restitution des données en novembre 2016.

Actions de communication

Le travail engagé a été :

- évoqué publiquement lors de rencontres publiques sur les thèmes Paysages/agriculture/environnement en février 2016 (6èmes rencontres sylvagaires),
- relayé dans les bulletins municipaux, sur la page Facebook et le site internet de la commune.

Perspectives

Les données ont été transmises à l'association Prom'haies chargée de rédiger un cahier des charge pour l'entretien et la gestion courante des accotements et des haies par le service technique municipal (cf. action 4).

Action 4 : Réalisation d'un plan de gestion des haies pour augmenter le potentiel écologique des linéaires

Contexte et objectifs des actions

Depuis la fin des années 1960, l'espace rural de la commune d'Azay-le-Brûlé se simplifie et s'appauvrit en terme de contenu paysager et de biodiversité :

- élimination des éléments boisés dessinant le parcellaire (haies) sur les plateaux et dans une moindre mesure dans les vallons.
- déprise des coteaux avec enfrichement et apparition de boisements spontanés relativement peu diversifiés.
- les zones ouvertes et les zones boisées s'affirment tandis que les connexions entre ces milieux naturels ou semi-naturels tendent à disparaître.

Depuis 2009, la municipalité conduit des projets de plantation annuels pour préserver certains reliquats du maillage ancien et reconstituer une trame bocagère adaptée aux usages contemporain et multi-fonctionnelle. Elle acquiert aussi des parcelles pour faciliter les échanges fonciers qui permettent la création potentielle de nouveaux cheminements piétons ou cyclables ('voies douces') et intervient en faveur de la préservation et du renouvellement d'arbres remarquables.

Hors voirie à caractère de rue (23 km) le territoire communal est sillonné par 14 km de routes départementales, 40 km de voies communales et 62 km de chemins ruraux. C'est principalement à partir de ces 2 derniers types de voies que la municipalité souhaite préciser et conforter sa démarche de 'ré-arbrement rural' avec l'aide du dispositif régional TVB.

Sur la base de l'inventaire et de la cartographie réalisés via l'action 1, l'objectif de cette action est d'optimiser l'entretien courant des haies et accotements :

- Définir un cahier des charges pour l'entretien courant des haies gérées (ou co-gérées) par la commune et des bordures herbeuses (accotements) ;
- Rechercher/Connaître, appliquer et promouvoir des modalités d'entretien/valorisation durables ;
- Planifier les interventions courantes favorables à l'augmentation du linéaire de haies présentes (valoriser le potentiel de la régénération naturelle) ;
- Participer à la promotion de procédés de (re)-valorisation de la biomasse (traditionnels et innovants).

Partenaires



- Pour la commune, ce partenariat crée un précédent et favorise la connaissance réciproque, le dialogue, voire l'émergence de nouvelles actions ou projets.
- Sur ces approches, la commune échange aussi avec [l'Association Française d'Agroforesterie \(AFAF\)](#), le technicien paysage & environnement communal étant par ailleurs membre du conseil d'administration.

Mise en œuvre

Le cahier des charges pour l'entretien courant des haies et accotements a été réalisé par Prom'Haies en s'appuyant sur l'inventaire des bords de voiries communale (largeurs de bandes enherbées, présence de fossés, talus, murets et haies) dressé par la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres dans le cadre de l'action 1. Il concerne l'ensemble du réseau entretenu par la commune (110 km).

En amont de l'élaboration du cahier des charges, une réunion d'information / formation d'une demi-journée a eu lieu le 3 novembre 2016 pour les employés municipaux et 3 élus de la commune. Cette dernière était co-animée par 2 techniciens de la FDC79 et de Prom'haies et portait sur la thématique des haies bocagères et de leur entretien courant.

Puis, une réunion spécifique pour la rédaction du cahier des charges s'est tenue le 28 novembre 2016 avec les 2 techniciens, 1 élu référent, 2 agents municipaux (technicien paysage et environnement + conducteur/opérateur « entretien des accotements » le plus expérimenté).

Résultats

Le cahier des charges de 8 pages, finalisé par Prom'Haies en décembre 2016, contient des **préconisations** en terme de période et de périodicité d'interventions, de type d'entretien à mener et de matériel à privilégier pour entretenir les accotements de bords de voiries de façon à garantir la sécurité des usagers tout en respectant l'environnement (végétaux et animaux). Ces éléments constituent une base utile pour la mise en œuvre des interventions par les agents municipaux.

Ce document propose également des **pistes d'expérimentation et développements favorables à l'environnement** comme le fauchage des accotements plutôt que le broyage (plus respectueux pour la faune), l'exportation des produits de coupes (diminue les apports de matière organique permettant de réduire les repousses et favoriser l'apparition d'une flore et d'une faune plus diversifiée), la régénération naturelle assistée (reconstitution des haies naturelles).

Le processus d'élaboration de ce cahier des charges jalonné par des réunions en présence des techniciens, agents et élus municipaux leur a permis à tous d'une part de s'imprégner de la connaissance de la FDC79 et de Prom'Haies et, d'autre part, de prendre conscience que l'entretien des bords de voiries, qui doit permettre de garantir la sécurité des usagers, peut aussi se faire dans le respect de la faune par une adaptation des pratiques. En outre, le respect et une meilleure prise en compte de la valeur écologique de ces milieux peut aussi être conciliée avec une optimisation des interventions et des économies (interventions plus rationnelles en terme de temps de travail, de consommation de carburant et de matériel mobilisé, harmonisation des finalités sécuritaires, écologiques et paysagères, etc.)

Actions complémentaires

En parallèle, le technicien environnement et paysage de la commune a amorcé divers contacts :

- avec un chercheur de Tours sur la thématique des accotements en milieu agricole. La commune d'Azay-le-Brûlé pourrait constituer un terrain d'étude pour la récolte de données dans le cadre de ce sujet d'étude,
- avec une commune de Bretagne au sujet de la fauche avec exportation et valorisation de la biomasse. Il s'intéresse en effet à la problématique de valorisation de la biomasse et aimerait mettre en place des expérimentations et des démonstrations de matériel.

Calendrier :

- Fin 2016 - Restitution du diagnostic réalisé par la FDC 79 et concertation
- Décembre 2016 – Restitution du cahier des charges par Prom'Haies
- A venir : Printemps 2017 – 1^{ère} utilisation opérationnelle du cahier des charges

Actions de communication

L'installation d'une signalétique explicative a été effectuée sur certains segments pour informer le grand public (information sur le potentiel de régénération naturelle des haies par exemple, à l'aide de boucles de marquage apposées sur des repousses spontanées d'arbustes et d'arbres).

Perspectives

- Assurer la mise en œuvre effective du cahier des charges ;
- Poursuivre la pose de panneaux d'information ;
- Concrétiser le rapprochement avec des chercheurs qui étudient les interfaces espaces agricoles/espaces publics (suivi des évolutions floristiques et faunistiques) ;
- Participer à la prospective pour de nouveaux procédés (ex : fauche avec exportation et valorisation de la biomasse).

Action 7 : Restauration/création de mare

Contexte et objectifs des actions

Un inventaire des zones humides et du réseau hydrographique avait été réalisé à Azay-le-Brûlé en 2012. Il mentionnait la présence de 34 mares et plans d'eau humides et 19 mares et plans d'eau « non humides » (sans végétation caractéristique). Ces milieux sont globalement en régression et souvent affectés.

Au moment de l'engagement dans le dispositif, 2 sites appartenant à la commune étaient pressentis pour l'aménagement de mares qui permettraient à la collectivité de contribuer concrètement au renouvellement de ce patrimoine menacé et à la sensibilisation des publics.

L'objectif de cette action était dans un premier temps d'étudier les potentialités de création/restauration de mares sur les sites et, dans un second temps, de mettre en place le projet de création/restauration de mare.

Partenaires



- La commune avait déjà travaillé avec DSNE dans le cadre d'un autre projet.

Mise en œuvre des actions

La commune a tout d'abord pris contact avec l'association Deux-Sèvres Nature Environnement pour lui présenter le projet de création/restauration de mare et l'a sollicité pour la réalisation d'une étude naturaliste sur le site du Pré de la croix (« bassin tampon » de rétention temporaire des eaux pluviales).

Étapes clés de cette action préalable :

- Visite sur site le 22 juillet 2015 avec présentation de la démarche par le technicien municipal et réalisation des premières observations d'inventaire (essentiellement entomologiques) par DSNE.
- Remise d'une note de 9 pages intitulée « Projet de création de mares sur la commune d'Azay-le-Brûlé dans le cadre de la démarche TVB » par DSNE en novembre 2015.

Cette étude a permis à la commune de disposer d'informations sur les enjeux biologiques du site et les potentialités de création de mare. La mise en évidence d'intérêts biologiques de la parcelle d'étude et de son caractère humide a conforté le choix de la commune pour la création de mare(s) sur ce site.

De plus, DSNE a formulé des préconisations pour la création de mares sur ce site afin de favoriser le développement d'une végétation variées et de le rendre favorable à l'accueil de la faune (superficie minimale, profondeur, modification de la topographie du site, profil des berges, entretien de la végétation autour de la mare, etc.)

Pour en savoir plus, [consulter cette étude](#).

La première étape de mise en œuvre effective de l'action de création de mare a été engagée conformément aux préconisations de DSNE : le niveau de l'exutoire existant sur le site de rétention d'eau pluviales dit du 'Prés de la croix' (à la Brousse) a été relevé pour permettre la formation d'une mare au moins temporaire.

Calendrier :

- Novembre 2015 : restitution de l'étude préalable par DSNE
- Mars 2017 : premiers travaux de création de la mare.

Actions de communication

Il n'y a pas eu d'action de communication spécifique pour cette action.

Perspectives

Poursuivre la mise en œuvre des actions préconisées pour la création d'une mare fonctionnelle d'un point de vue écologique.

Bilan général de la commune d'Azay-le-Brûlé sur le dispositif TVB-communes et sa mise en œuvre

Atouts et contraintes pour la commune

Bénéfices

La préparation de ce programme d'actions ainsi que la concrétisation d'une partie d'entre elles ont donné lieu à plusieurs réunions mettant en dialogue élus, agents communaux et techniciens associatifs.

L'expertise (compétences) et l'implication d'intervenants extérieurs ont favorisé un approfondissement des connaissances, une cohérence des démarches et aident à améliorer la programmation d'actions favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques.

Le dispositif a également permis à la commune d'obtenir des outils (cahier des charges d'entretien des accotements) et d'engager une réflexion sur le réseau de mare de la commune.

Facteurs de réussite

La réussite de ce type de programme nécessite un travail de fond bien en amont, en terme de diagnostic, de réflexions, de propositions et de pédagogie. Il faut en effet sensibiliser, informer, pour cultiver la compréhension et l'adhésion de la population à l'échelle du territoire, pendant d'un portage actif de l'équipe municipale.

En pratique, ce travail mobilise un temps substantiel et spécifique fourni part le personnel et au moins un élu pour piloter le projet, ce qui est une évidence pas si aisée à remplir, car, aussi pertinent soit-il, un tel programme d'action apparaît 'en marge' de la gestion courante des espaces verts.

Difficultés rencontrés

Le projet de mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de ce dispositif a été porté et validé par la municipalité. La mise en œuvre effective a toutefois été difficile, en tout cas nécessairement limitée. En effet, dans le quotidien des actions mises en place par les municipalités il y a tout d'abord les aménagements et surtout l'entretien courant du patrimoine public. Il est souvent délicat de dégager le temps nécessaire sur les actions nouvelles et la prospective. La réalisation encore plus effective et plus complète du programme aurait nécessité une mission de « conduite du projet » sur un temps plus conséquent et dédié qui n'a pu être mobilisé, ni par les élus, ni par le personnel.

L'aide financière dispensée dans le cadre du dispositif est précieuse et nécessaire pour soutenir ce type d'action, mais les communes doivent aussi, en amont, veiller à prévoir une mission ou un temps dédié pour le suivi de la mise en œuvre de ce type de démarche.

Par ailleurs, la remise en question de l'évolution même du paysage rural demeure assez clivante vis-à-vis des pratiques agricoles (transformation de la polyculture élevage en cultures céréalières irriguées et drainées). Les collectivités ne se sentent pas suffisamment aidées pour voir cesser les arrachages complets de haies, qui s'accompagnent aussi d'une dégradation insidieuse mais soutenue du maillage bocager relictuel. De même en ce qui concerne par exemple la déviation de fils d'eau naturels, le comblement de mares etc.

Perspectives

La commune souhaite poursuivre les actions engagées, les consolider et prendre le temps d'en informer les habitants, tout en partageant et en valorisant aussi ce travail au-delà.



Par ailleurs, la commune ayant déjà réalisé de nombreuses plantations depuis 2009 sur son territoire, elle souhaite désormais se consacrer en particulier à la bonne conduite sylvicole et à la valorisation « pédagogique » de ces réalisations, pour conforter la préservation du patrimoine arboré existant, et encourager la poursuite de son (re)-déploiement, dans une démarche mieux partagée par tous les usagers.

En milieu bâti (villages, zones résidentielles) ces actions sont complétées par un programme de fleurissement participatif, impliquant les habitants à l'aide de distributions de graines et de sessions d'informations pratiques sur la mise en œuvre de la [Charte Terre Saine, votre commune sans pesticides](#).

Personne à contacter pour plus de précisions sur ces actions

Sylvain HOULIER, Technicien Paysage et Environnement

Téléphone : 06 87 26 93 27

Mail : azaylebrule.environnement@orange.fr